

Affaire suivie par :

DREAL Île-de-France



le 16/11/2015,

Cet accusé d'enregistrement (que nous vous invitons à conserver) atteste de la bonne prise en charge du bilan des émissions de gaz à effet de serre de ITS GROUP

déclaré par Céline FERREIRA

sur le site de [www.bilans-ges.ademe.fr](http://www.bilans-ges.ademe.fr) conformément au II de l'article L. 229-25 du code de l'environnement.

Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la conformité du bilan des émissions de gaz à effet de serre au regard des exigences mentionnées à l'article L. 229-25 du code de l'environnement et aux textes pris pour son application.

